

## **SYNTHÈSE TABLE RONDE**

22/11/2022 à la malterie à Lille

### **« Comment défendre une certaine diversité musicale ? »**

#### ➤ **La question des termes et des étiquettes**

Le langage que les artistes et les salles emploient pour parler des différentes esthétiques musicales, et donc de la diversité, soulèvent plusieurs problématiques.

- Les termes et étiquettes employés ont parfois une connotation péjorative ou donne l'impression d'un entre-soi (« musique de niche », « ces musiques » ...). Quelles perceptions en ont les publics ?
- Exemple du terme « expérimentation » : ce qui est considéré comme expérimental dans un lieu ne l'est pas forcément dans un autre. Pourtant, au quotidien chacun expérimente et l'expérimentation fait naturellement partie de la vie.
- L'usage de ces termes et étiquettes relève d'un besoin pour chacun et chacune de se positionner, avec et/ou en opposition.

#### ➤ **Quelle politique culturelle pour une diversité économique, sociale et artistique ?**

La politique culturelle pourrait être davantage au service de la diversité musicale, car elle rejoint les thématiques de diversité sociale et économique :

- On observe que certaines cultures et communautés sont mises de côté en France quand on parle de publics éloignés de « la » culture (mais de quelle culture parle-t-on ?) : cela relèverait d'un racisme structurel. On peut aussi observer un lien très fort entre la classe sociale et les esthétiques musicales écoutées.
- La question des prix se pose aussi pour favoriser la diversité culturelle (car celle-ci doit pouvoir aussi être accessible à un public diversifié).
- La prise de risque n'est pas la même en fonction du lieu et du territoire dans lesquels est située une salle de diffusion. Le changement régulier des politiques culturelles rend la tâche encore plus difficile. D'autant plus que certains lieux militent pour assurer une meilleure diversité culturelle, sociale et économique, car « le capitalisme se fiche de la diversité » (Alexandre Pierrepont).
- L'obligation de remplissage des salles est un critère clé pour la programmation, il faut néanmoins dépasser le lien « marchand » au public et penser en termes qualitatifs (plus qu'un échange économique, penser au partage d'un bon moment passé ensemble).
- Il y a aussi des lieux subventionnés par l'État qui programment des projets de structures avec des tourneurs privés. Ce secteur commercial (tourneurs et structures privées) se construit donc sur l'argent public avec leurs artistes programmés dans des scènes labélisées dépendant de l'argent public.

#### ➤ **Bâtir des réseaux et structures pour les artistes**

Les artistes, et structures qui les accompagnent, jouent également un rôle dans la promotion de la diversité artistique :

- Les milieux alternatifs et lieux autogérés (ex : Accueil Froid à Amiens) peuvent avoir l'avantage d'assurer une certaine diversité musicale mais ont l'inconvénient de mettre les artistes dans une position de précarité.
- Les ensembles artistiques qui au contraire ont réussi à se structurer avec une équipe salariée permettraient aux artistes une situation potentiellement moins précaire, mais dépendraient en revanche d'importants financements pour assurer le maintien de leur activité.
- Certains artistes ont l'impression, notamment en période post-Covid, de faire face à une grande difficulté pour trouver des lieux acceptant de programmer leurs esthétiques musicales. Une des solutions proposées serait de développer une pluralité de projets aux couleurs esthétiques variées, pour avoir des propositions adaptées à différents types salles et programmation.
- Pour assurer une plus grande diversité artistique et accompagner ces artistes dans leur développement, les lieux et structures peuvent engager des partenariats et travailler avec ces ensembles artistiques (alternatifs ou structurés).
- On pourrait également s'efforcer de réfléchir en dehors de son propre lieu (en facilitant par exemple les séries de concerts pour les artistes).

### ➤ **Quel rôle à jouer pour la programmation ?**

La fonction de programmation apparaît comme toute puissante dans ce débat, et a donc un rôle à jouer dans cette problématique de la diversité musicale :

- La question s'est posée de partager le choix de la programmation à plusieurs : cela favoriserait-il une certaine diversité musicale ? La diversité ne serait alors pas un objectif mais plutôt une conséquence d'un changement de fonctionnement dans la programmation.
- Le métier de programmeur est un métier à part entière qui nécessite des compétences spécifiques. Donc, certain.e.s pensent qu'il ne faudrait pas qu'il y ait d'obligation de partage de cette programmation. Cette réflexion autour du partage des tâches serait d'ailleurs moins facilement envisageable sur d'autres fonctions comme l'administration, alors pourquoi l'envisager sur ce métier ?
- D'autres soulignent l'importance d'avoir au minimum un binôme lié à la programmation, permettant d'avoir un regard cohérent sur l'ensemble du projet de l'établissement (en lien avec l'action culturelle par exemple). Il semblait également important d'entretenir des discussions croisées avec les équipes des salles et avec d'autres salles pour s'enrichir en ce sens.
- On soulignait néanmoins qu'il faut prêter attention à ce partage de la réflexion collective autour de la programmation sans en abuser, car *in fine* seul le programmeur sera responsable et sera rémunéré pour cette fonction.

---

Cette table ronde a été organisée par Muzzix, La Briqueterie, la malterie et Futurs Composés dans le cadre du temps fort Muzzix & Associés organisé par Muzzix.

Cet évènement a eu lieu dans le cadre du Contrat de filière Musiques Actuelles en Région Hauts-de-France signé par l'État (DRAC Hauts-de-France), la Région Hauts-de-France, le Centre national de la musique (CNM) avec la participation de Haute Fidélité.